

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

L'An deux mil vingt et un, le huit avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Mille club en raison de la lutte contre la propagation du virus covid 19, sous la présidence de Gilles COLMANT, Maire.

Etaient présents : Gilles COLMANT, Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE, François BROCHET, Caroline FOURMANOIR, Chantal BERGANDY, Michaël RUBENS, Virginie GUESDON, Alain FORESTIER, Jean Henri BORENTIN, Charles GARNIER, Philippe ALLEMBACH, Marie-Thérèse RIVIERE

Absents excusés : Arnaud SIMONET donne pouvoir à François BROCHET, Eric DUCREAU donne pouvoir à Marie-Hélène RABELLE.

Francine THIERY est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 18 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

1) APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il s'agit du renouvellement de la convention unique portant sur les avancements d'échelons et de grades des agents titulaires de la commune. Ces prestations de service ont un coût : 82 € pour les avancements d'échelon, 150 € pour les avancements de grades.

Monsieur le maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver la convention unique annuelle avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

2) TARIFS D'UN REPAS EN RESTAURATION SCOLAIRE ET D'UN P.A.I. POUR LA RENTREE 2021/2022

Monsieur le Maire laisse la parole à Francine THIERY.

Francine THIERY expose aux membres du Conseil que le budget dédié à la restauration scolaire est très important. Face à la crise sanitaire, les coûts des fluides (eau, électricité, logiciel 3douest, masques, produits de désinfection...) ont augmenté. La commune a du également mettre en place un personnel supplémentaire afin de respecter les groupes classes à la cantine afin d'éviter la propagation du virus. Soit 5 000 € supplémentaires.

Elle ajoute que la participation communale s'élève aujourd'hui à 20 275 € pour en moyenne 56 enfants.

Après débat, Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'augmenter de 10 centimes les tarifs à la restauration scolaire ; soit 5,10 € pour un repas et 3,10 € pour un repas pris dans le cadre d'un P.A.I. pour la rentrée scolaire 2021 / 2022.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

3) REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR ENEDIS – ANNEE 2021

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal doit fixer, chaque année, la redevance due pour l'occupation du domaine public par ENEDIS.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS au taux maximum pour l'année 2021, soit 215€.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

4) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Maire présente le compte de gestion 2020 qui est conforme au compte administratif 2020.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2020.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

5) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Francine THIERY pour présenter les comptes administratifs 2020 et quitte la salle.

Le compte administratif 2020 fait ressortir les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes :	502 721,57 €	Recettes :	21 589,01 €
Dépenses :	455 009,38 €	Dépenses :	24 117,91 €
Résultat de l'exercice :	+ 47 712,19 €		- 2 528,90 €
Excédent cumulé au 31/12/2019 :	+ 102 424,96 €		+ 103 444,40 €
Soit un résultat au 31/12/2020 de :	+ 150 137,15 €		+ 100 915,50 €
		Total :	251 052,65 €

Le maire ne prenant pas part au vote, Francine THIERY propose donc aux membres du conseil municipal d'adopter le compte administratif 2020.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

6) AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le compte administratif de l'exercice 2020 fait apparaître un excédent de 150 137,15 € en recettes de fonctionnement et un excédent de 100 915,50 € en recettes d'investissement. Soit un résultat de clôture de 251 052,65 €.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de délibérer sur l'affectation du résultat de 2020.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

7) VOTE DES TAXES COMMUNALES 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les taux des taxes communales de l'année 2020. Il suggère soit de maintenir les taxes ou les augmenter de 1 %. Il précise qu'une augmentation de 1% sur les taxes foncières « bâti » et « non bâti » engendrerait une recette d'environ de 3 000 € supplémentaires (ce qui représenterait environ 6 € par foyer) soit un produit attendu de 215 014,46 €.

A la question de Mickaël RUBENS, à savoir si cette augmentation a un objectif bien précis : Monsieur le Maire dit que les coûts de fonctionnement augmentent, que le budget est très serré malgré une maîtrise des dépenses. Ces recettes supplémentaires contribueraient à prévoir l'avenir plus sereinement.

Le Maire propose donc aux membres du conseil de délibérer pour une augmentation des taxes de 1% soit :

- ✓ **Taxe foncière (bâti) :** 33,37 % (dont 18 % de taux départemental)
- ✓ **Taxe foncière (non-bâti) :** 39,47 %

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE**

Philippe ALLEMBACH précise qu'il ne souhaite pas augmenter les taxes communales compte tenu de la crise sanitaire qui fragilise les familles.

8) VOTE DU BUDGET UNIQUE 2021

Monsieur le Maire rappelle les montants des subventions accordées aux associations pour cette année. Lors de la commission des finances du 25 février 2021, les membres avaient émis un avis favorable pour accorder des subventions à hauteur de 50% des montants versés l'année précédente.

A noter que les subventions avaient été versées dans son intégralité alors que, compte tenu de la crise covidale, les associations n'avaient pas pu fonctionner.

Chantal BERGANDY demande à ce que la subvention accordée à la bibliothèque soit maintenue au montant des années précédentes. Cette subvention permettrait de continuer à acheter des livres et d'acquérir un ordinateur.

Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal décident de laisser la proposition de subvention à 400 € et proposent de participer à l'achat de l'ordinateur à hauteur de 400 €.

Monsieur le Maire présente le budget unique 2021, qui s'équilibre comme suit :

- ❖ Section de fonctionnement : Dépenses = recettes pour 589 972,15 €
- ❖ Section d'investissement : Dépenses = recettes pour 119 186,73 €

Soit un budget total de : **709 158,88 €** équilibré en recettes et en dépenses.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'adopter le budget unique 2021.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

*** INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ Monsieur le Maire rappelle la demande de Monsieur Jean-Paul GARNIER qui souhaiterait que la commune lui rétrocède le chemin du centre équestre de May. Ce chemin est constamment détérioré et engendre des coûts importants pour la commune. Plusieurs remarques : la commune doit-elle faire une convention ou un acte notarial, libre accès des usagers sur le dit chemin mais également dans sa continuité, prise en charge de la réfection de la voirie par le centre équestre lui-même.

Le Maire suggère une réflexion approfondie sur le sujet avant de donner suite à cette requête.

➤ Alain FORESTIER annonce la prochaine sortie du petit journal communal : mai 2021.

Il informe également qu'il prospectera les entreprises afin d'obtenir des devis pour l'impression du petit journal.

➤ Site internet de la commune : Alain FORESTIER propose de publier le trombinoscope du conseil municipal. Les membres du conseil sont tous favorables.

➤ Marie-Thérèse RIVIERE soumet une information émanant du conseil communautaire : la redevance du château d'eau est de 4 300 € (conclus entre la CCPO, SAUR et Orange).

➤ Philippe ALLEMBACH demande, si dans les prochains mois, un site de vaccination se fera aux alentours. Il est possible de se rendre au centre de vaccination mis en place au Collisée à Meaux.

Il ajoute le souhait d'interdire le passage des camions école au sein du bourg de May en Multien. Monsieur le Maire doit aborder le sujet prochainement.

➤ Charles GARNIER souhaiterait la pose d'une caméra de chasse sur la route des Cressonnières pour lutter contre les dépôts sauvages.

➤ Mme RABELLE déplore le fait qu'un administré a déposé ses encombrants, non pas devant son domicile mais à une autre adresse dans le village. Le problème est que ces encombrants n'ont pas été ramassés et que cette famille a omis de s'assurer de leurs retraits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le secrétaire de séance
Francine THIERY



Le Maire
Gilles COLMANT



The seal is circular with the text "COMMUNE DE MAY-EN-MULTIEN" around the top edge and "77145" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a shield, with a sun above. Below the coat of arms, it says "REPUBLIQUE FRANÇAISE".